



## UES ARKADE

GRUPE CREDIT MUTUEL ARKEA

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# LES ÉTRANGES PRATIQUES DE NOS CONSEILS D'ADMINISTRATION

### Ou les « petits secrets entre amis »

Il s'en passe des choses étonnantes lors des Conseils d'Administration.

Nous ne parlons pas ici de ceux des caisses locales qui ont voté massivement pour l'indépendance lors d'un « vote d'orientation » ... rebaptisé illico presto en « processus irréversible et définitif » par nos dirigeants !

Nous faisons ici allusion aux conseils d'administration du second degré.

→ Au CA du Crédit Mutuel Arkéa, des réunions secrètes des administrateurs ont lieu dès l'aube et les deux administrateurs salariés (qui sont pourtant administrateurs de plein droit) en sont exclus ! Et curieusement le « dossier confédéral » n'est quasiment plus évoqué lors de la réunion officielle qui débute en milieu de matinée...

#### Etrange non ?

→ L'administrateur salarié membre du comité des rémunérations (celles de nos dirigeants) n'a pas accès préalablement aux documents et doit se contenter de les découvrir et parcourir rapidement en séance...

#### Etrange non ?

→ Aux CA CMB et CMSO, des motions sur des sujets cruciaux, contenant plusieurs points distincts (une sorte « d'offre packagée ») sont lues, soumises au vote et adoptées fissa fissa, sans temps de réflexion... et bien sûr sans présentation écrite des motions. « Votez vite messieurs dames, vous analyserez ensuite ! »

#### Etrange non ?

Les 18 et 19 avril, les CA du CMSO et du CMB ont été informés qu'une révision des statuts de la CNCM visant à sanctionner des dirigeants était en cours. Nos dirigeants ont omis de préciser que la possibilité de sanction existait déjà, ils l'avaient d'ailleurs contestée en janvier. Une autre modification statutaire, et non des moindres, est également en cours, portée par la CFDT et soutenue par plusieurs autres organisations syndicales.

**Cette dernière modification réaffirme la préservation des centres de décision et la gestion des emplois dans chaque fédération, au plus près des territoires. Pourquoi la cacher ?**

Lors de ce dernier CA du CMB, nos dirigeants ont évoqué devant les administrateurs la mise au vote, lors de l'AG du CM Arkéa du 16 mai prochain, d'une délibération qui les autoriserait à procéder à une sortie anticipée de la CNCM en cas de sanction appliquée à nos dirigeants. Le tout sans consultation des caisses locales ! On connaissait la notion de hold-up mais là, quand même...

Si une telle motion était votée, elle serait interprétée comme une volonté de sortie rapide et non préparée de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et ce, quels qu'en soient les risques et les conséquences. Quant à la manifestation qui suivrait le 17 mai, elle pourrait bien apparaître comme une provocation visant à passer en force auprès des pouvoirs publics...

Or, nos dirigeants savent bien que la CNCM n'est pas actuellement en mesure de les sanctionner. Il faudra quelques bonnes semaines avant que ses futurs statuts, en cours de modification, soient éventuellement validés par les pouvoirs publics et que soit instruite une éventuelle sanction dont le processus avec débats contradictoires prendrait aussi du temps.

**Alors pourquoi jouer à se faire peur et à faire peur à certains de nos administrateurs ?**

Nos dirigeants critiquent souvent la CNCM pour les irrégularités réelles ou supposées de son fonctionnement mutualiste. Mais visiblement, la démocratie mutualiste n'est franchement pas irréprochable non plus chez nous.

**La CFDT rappelle que la transparence est une des valeurs du mutualisme.**